



BUDGET 2016
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Rapport n°2016/450

au Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France
Séance du 05 octobre 2016

Rubrique : Budget Finances

Sommaire

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: + 21,630M€.....	3
1.1 Dépenses contractuelles RATP/SNCF/CT2 : - 35,937 M€.....	3
1.2 Etudes PDU: +0.295 M€.....	4
1.3 Transports scolaires : -8,3 M€.....	4
1.4 Remboursement du versement transport: + 1,901 M€.....	4
1.5 Budget de fonctionnement du STIF: -1,717 M€.....	4
1.6 Les amortissements: +0,131 M€.....	5
1.7 Les charges exceptionnelles: +7,960 M€.....	5
1.8 Les provisions: + 13,1 M€.....	5
1.9 Virement à la section d'investissement: +44,196 M€	5
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 21,630 M€	6
2.1 Les recettes au titre des transports scolaires: + 3,102 M€.....	6
2.2 Les recettes exceptionnelles: + 17,341 M€.....	6
2.3 Reprise de provisions : + 1,186 M€	6
II - SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT: +70,978 M€	7
1.1 Des dépenses d'investissement supplémentaires pour les projets majeurs du STIF au titre du matériel roulant: +53,976M€	7
1.2 Les autres des dépenses: +0,814M€.....	8
1.3 Les écritures d'ordre et comptable : + 16,189 M€	8
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT: +70,978 M€.....	8
2.1 Virement de la section de fonctionnement: + 44,196 M€.....	9
2.2 Ecritures d'ordre : +26,783 M€	9

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: + 21,630M€

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	DM1/BP2016	Budget après DM1
Exploitation régulière	Exploitation régulière RATP	2 175 807 000	- 26 000 000	2 149 807 000
	Exploitation régulière SNCF	2 257 566 000	- 10 337 000	2 247 229 000
	Exploitation régulière CT2 / CT1	721 138 000	400 000	721 538 000
	Exploitation réseau PAM	12 500 000	-	12 500 000
	TAD et dépenses d'exploitation bus autres	5 778 000		5 778 000
	Modernisation billettique et améthyste	14 500 000	295 000	14 795 000
Redevances/taxes	IFER	71 000 000		71 000 000
	Redevance accès SNCF Réseau	157 168 000	-	157 168 000
Transport scolaire	Transport scolaire	143 775 060	- 8 300 000	135 475 060
Tarification sociale	Chèque mobilité	1 530 000		1 530 000
	Gestion tarification solidarité transports	4 900 000		4 900 000
Gestion de la dette et du VT	charges financières	27 975 000	-	27 975 000
	Coûts de gestion du VT	52 815 000	1 901 438	54 716 438
Budget courant	Budget courant	72 851 589	- 1 717 000	71 134 589
Autres charges	Exceptionnelles	22 331 922	7 960 000	30 291 922
	Provision	42 171 167	13 100 000	55 271 167
	Amortissement	204 168 713	131 000	204 299 713
	Ecritures d'ordre - virement de sect.	193 321 372	44 196 177	237 517 549
	Total dépenses de fonctionnement	6 181 296 823	21 629 615	6 202 926 438
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 741 635 571	- 35 797 562	5 705 838 009

1.1 Dépenses contractuelles RATP/SNCF/CT2 : - 35,937 M€

Le traitement définitif des factures 2015 reçues en mars 2016 entraîne une moindre consommation de crédits à hauteur de, globalement, 28 M€ qui se répartissent en :

- moindres dépenses RATP/SNCF, 16 M€ pour la RATP et 0,336 M€ pour la SNCF (traitement du solde des charges à payer 2015);
- recettes supplémentaires pour 11,741 M€ pour les deux opérateurs (différence entre les produits à recevoir inscrits au Budget Primitif et ceux réellement perçus).

Cet écart d'estimation sur les factures 2015 s'explique notamment par des incitations financières et des impôts et taxes moins importants que prévus, le reversement par la RATP du produit de cession des bus réformés et de pénalités de retard dans le cadre de marchés d'acquisition de bus versées par les constructeurs.

Cette moindre consommation de crédits permet notamment de tenir compte du risque sur les recettes tarifaires induit par la résolution du désaccord sur l'avenant n°1: RATP pour environ 16 M€ (Cf. projet d'avenant au contrat STIF-RATP n°3 présenté à ce conseil).

La hausse tarifaire votée au conseil de juillet 2016 permet de réduire les contributions versées de l'ordre de 37 M€, ce qui permet de financer :

- d'une part, l'accélération de la politique de renouvellement du matériel roulant (Cf. article II.1.1) ;
- et, d'autre part, l'offre nouvelle bus pour environ 2 M€ pour répondre aux développements d'offre les plus urgents et indispensables et pour lesquels les

outils contractuels (CT3) sont déjà en place, dans l'attente du nouveau plan bus qui sera mis en place.

1.2 Etudes PDU: +0.295 M€

Cette rubrique regroupe les études PDU, les bonus prévus contractuellement pour les ouvrages d'intermodalité labélisés pour inciter à l'amélioration de leur exploitation. Des crédits supplémentaires de 0,295M€ sont nécessaires à la signature de nouvelles conventions.

1.3 Transports scolaires : -8,3 M€

En 2015, pour la première fois, le STIF a passé des marchés pour le transport des élèves en grande couronne, ce qui n'a pas facilité l'estimation du coût de ces transports. Le règlement des factures 2015 reçues au cours du 1^{er} semestre 2016 permet de revoir à la baisse les crédits de 8 M€.

1.4 Remboursement du versement transport: + 1,901 M€

Certains employeurs peuvent être exonérés du versement de transport ou en demander le remboursement sous conditions. Le tribunal des affaires sociales avait été saisi de la demande d'un employeur pour 1 901 437,92 €. Suite à la réception des attestations de paiement du versement de transport, le STIF va faire droit à la demande de remboursement de cet employeur. Ce remboursement a fait l'objet d'une provision au budget primitif 2016, qu'il y a donc lieu de reprendre. (Cf point I.2.3)

1.5 Budget de fonctionnement du STIF: -1,717 M€

a) Etudes générales, CPER et Contrats Particuliers et autres: -2,775 M€ de crédits de paiement

Le passage en phase opérationnelle de certains projets informatiques conduise à transférer des crédits inscrits en section de fonctionnement en section d'investissement à hauteur de 0,813 M€. Une évaluation plus fine des crédits votés en fonction des études en cours permet de réduire les crédits de 1,962 M€ notamment pour les projets L 10 et le pôle de Melun ? en raison du retard d'approbation des conventions de financement.

b) Frais de fonctionnement du STIF: +0,967M€

Cette hausse est due, pour l'essentiel, à l'augmentation des frais de maintenance informatique liés à la poursuite du projet de changement d'infogérance, à l'inscription de crédits pour l'audit organisationnel et financier du STIF et à l'augmentation de la cotisation au CNFPT.

c) Les impôts locaux: +0,090M€

Depuis 2015, le STIF s'est engagé dans une démarche d'acquisition de terrains pour la construction de dépôts de bus et pour des projets d'infrastructure. Les dernières et futures acquisitions de 2016 nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires de 0,090M€ pour régler les impôts locaux induits.

1.6 Les amortissements: +0,131 M€

Ils constituent une dépense de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à décaissement, et une recette d'investissement (Cf. article II-2-2). Ce mouvement est neutre budgétairement. Une analyse plus fine des biens inscrits à l'inventaire et devant être amortis nécessite une augmentation des crédits à hauteur de 0,131 M€.

1.7 Les charges exceptionnelles: +7,960 M€

A la suite d'un contentieux avec la SNCF sur le traitement de certains points fiscaux de la facture 2010, le STIF avait émis un titre envers la SNCF pour un montant d'environ 7,960 M€. Saisi par la SNCF, le tribunal de Paris considère que la procédure de conciliation aurait dû être mise en œuvre préalablement à l'émission du titre. Le STIF a fait appel de la décision du tribunal. Pour autant, il doit annuler ce titre émis sur l'exercice 2013 par l'émission d'un mandat, ce qui entraîne l'inscription de crédits de dépenses exceptionnelles à hauteur de 7,960 M€. La procédure de conciliation sera formellement mise en place en 2016. Dans l'attente de la conclusion de cette procédure, la provision constituée en 2011 est reprise (Cf. point I.2.3). Ces écritures sont donc neutre budgétairement.

1.8 Les provisions: + 13,1 M€

A l'issue d'une décision favorable du 3 février 2015 de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), un titre de recettes a pu être émis concernant la demande de règlement de différend opposant le STIF à la branche Gares & Connexions de la SNCF. Le litige portait notamment sur les obligations de transparence du gestionnaire des gares, la segmentation des gares (catégories A et B), la tarification des services en gares, le coût moyen pondéré du capital investi dans les gares franciliennes et exigé par Gares & Connexions, et l'affectation des capacités d'autofinancement.

La SNCF a fait appel, aussi une provision est constituée pour le même montant que le titre relatif à ce contentieux avec Gares & Connexions soit 13,1M€.

1.9 Virement à la section d'investissement: +44,196 M€

Les moindres dépenses liées aux contrats STIF-RATP et STIF-SNCF et aux transports scolaires permettent de dégager un excédent sur la section de fonctionnement de 44,196M€ intégralement affecté à la section d'investissement, pour financer l'accélération de la politique de renouvellement du matériel roulant ferré.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 21,630 M€

Recettes de fonctionnement	BP 2016	DM1/BP2016	Budget après DM1
VT	3 919 113 000		3 919 113 000
Contributions statutaires	1 255 875 097		1 255 875 097
Subventions tarification RIF	139 474 000		139 474 000
autres subventions et recettes	52 656 667		52 656 667
Redevance accès SNCF Réseau	157 168 000		157 168 000
Transport scolaire	134 840 000	3 102 000	137 942 000
Recettes diverses et exceptionnelles	83 186 204	17 341 705	100 527 909
Reprise de provisions	226 975 528	1 185 909.92	228 161 438
Ecritures d'ordre	197 000 000		197 000 000
Affectation du résultat	15 008 327		15 008 327
Total recettes de fonctionnement	6 181 296 823	21 629 615	6 202 926 438
Total recettes réelles de fonctionnement	5 954 321 295	20 443 705	5 974 765 000

2.1 Les recettes au titre des transports scolaires: + 3,102 M€

A la suite du transfert de compétences en matière de transports scolaires, l'Etat compense, par le versement d'une dotation, une partie des dépenses engagées par le STIF. La notification reçue des services de l'Etat permet d'inscrire une recette complémentaire de 3,102M€.

2.2 Les recettes exceptionnelles: + 17,341 M€

L'analyse des factures annuelles 2015 de la SNCF et de la RATP réglées en mai 2016 permet de dégager des compléments de recettes par rapport aux produits à recevoir comptabilisés au compte administratif 2015 pour 11,741 M€. (cf. article I-1-1).

Par ailleurs, un complément pour le reversement de la SNCF de l'ordre de 5,6 M€ au titre du traitement du contentieux avec Gares & Connexions (recette inscrite partiellement au Budget Primitif 2016) est inscrit (Cf. point I.1.7).

2.3 Reprise de provisions : + 1,186 M€

La provision au titre du contentieux avec la SNCF sur les aspects fiscaux de la facture 2010 est reprise pour un montant de 7,960 M€ dans l'attente de la conclusion de la procédure de conciliation (Cf. point I.1.7).

Une régularisation comptable est nécessaire sur la reprise de provisions réalisées au Budget Primitif 2016 pour -8,676 M€¹.

La provision constituée au BP 2016 pour le remboursement du versement transport d'un employeur pour 1 901 437,92 € doit être reprise, car, suite à la réception des attestations de paiement du versement de transport, le STIF va faire droit à la demande de remboursement de cet employeur (Cf point I.1.4).

¹ La résolution de deux contentieux avait entraîné leur paiement sur l'exercice 2015 pour 8,676M€ et faute de décision modificative, les provisions n'avaient pu être reprises sur le même exercice budgétaire ; elles l'ont été au BP 2016. Cette inscription comptable doit être corrigée afin de respecter le principe d'annualité budgétaire : il y a lieu de désinscrire ces crédits en reprise de provision et de les réinscrire en recettes d'investissement (Cf. point II.2.2).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT: +70,978 M€

Dépenses d'investissement	BP 2016	DM1/BP2016	Budget après DM1
Investissements majeurs	1 090 288 600	53 975 903	1 144 264 503
<i>dont Subventions d'équipement versées</i>	<i>910 988 600</i>	<i>53 975 903</i>	<i>964 964 503</i>
<i>dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures</i>	<i>131 050 000</i>		<i>131 050 000</i>
<i>dont Terrains et dépôts bus</i>	<i>48 250 000</i>		<i>48 250 000</i>
Logiciels, matériels, mobiliers	6 884 000	814 000	7 698 000
Remboursement du capital	44 400 000		44 400 000
Investissements sous mandat	3 630 810		3 630 810
Droits à déduction		1 786 698	1 786 698
Reprises & Neutra° de subv versées	197 000 000		197 000 000
Opérations comptables de régularisation	27 920 692	14 402 109	42 322 801
Restes à réaliser	5 431 703		5 431 703
Resultat d'investissement reporté	158 094 179		158 094 179
Total dépenses d'investissements	1 533 649 984	70 978 710	1 604 628 694
Total dépenses réelles d'invest.	1 145 203 410	56 576 601	1 201 780 011

1.1 Des dépenses d'investissement supplémentaires pour les projets majeurs du STIF au titre du matériel roulant: +53,976M€

Le virement de la section de fonctionnement (44M€) issu essentiellement de la hausse tarifaire, ainsi que le solde des opérations comptables de régularisation (10M€) permettent d'augmenter les subventions d'investissement versées au titre du matériel roulant ferré.

Conformément au schéma directeur du matériel roulant, des projets supplémentaires sont inscrits budgétairement:

- l'acquisition de 52 rames pour le Francilien en tranche optionnelle pour la ligne L à hauteur de 520 M€ en Autorisation de Paiement (AP) et 40 M€ de crédit de paiement (CP) en 2016 ;
- l'acquisition de 20 rames MP14 pour le renouvellement des matériels de la ligne 4, projet subventionné à 50% par le STIF pour un montant de l'ordre de 99 M€ d'AP. Cette convention sera soumise au vote du Conseil avant la fin de l'année, alors qu'initialement elle était prévue pour 2017, afin de disposer des premiers trains dès 2019.

Par ailleurs, au titre des projets matériel roulant ferré déjà conventionnés, une accélération des décaissements, d'après les dernières prévisions des opérateurs, doit être prise en compte notamment pour 71,5 M€ pour les matériels Francilien, MP14, Régio 2N,

MI09 et ceux de la ligne 14. Les subventions versées pour les autres matériels sont globalement revues à la baisse de -4M€ environ.

En revanche, concernant les dépenses au titre du matériel roulant bus et tramway, les prévisions sont revues à la baisse (-53,560 M€), en raison d'études complémentaires nécessaires sur l'adaptation des ateliers pour les bus articulés qui entraîne un décalage dans les acquisitions et une optimisation des coûts au titre de l'expérimentation bus électriques. Les crédits pour les tramways sont recalés afin d'être conformes aux calendriers transmis par les opérateurs.

L'AP relative à l'information voyageur est augmentée de 4 M€ suite à la passation de nouvelles conventions de financement.

1.2 Les autres des dépenses: +0,814M€

Il s'agit de dépenses d'études initialement prévues en fonctionnement et dont l'avancée des projets nécessite une inscription de ces crédits en investissement (Cf. article I.1.4 a)).

1.3 Les écritures d'ordre et comptable : + 16,189 M€

Il s'agit d'inscrire une régularisation au titre du transfert de droit à déduction pour la gare routière du T7, des écritures comptables nécessaires à l'intégration à l'actif du STIF de l'immeuble situé Quai des Grands Augustins et d'opérations comptables de régularisation d'imputations budgétaires. Ces écritures sont neutres budgétairement.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT: +70,978 M€

Recettes d'investissement	BP 2016	DM1/BP2016	Budget après DM1
Emprunt	754 781 121		754 781 121
Produit des amendes	125 000 000		125 000 000
Subventions	62 200 000		62 200 000
Virement sect. de foncti.	193 321 372	44 196 177	237 517 549
Autres (dt FCTVA)	500 000		500 000
Investissements sous mandat	3 630 810		3 630 810
Amortissement immobilisations	204 168 713	131 000	204 299 713
Ecritures comptables de régularisation	26 522 085	24 864 835	51 386 920
Droits à déduction		1 786 698	1 786 698
Restes à réaliser	30 000 000		30 000 000
Affectation résultat de fonct.	133 525 882		133 525 882
Total recettes d'investissements	1 533 649 984	70 978 710	1 604 628 694
Total recettes réelles d'invest.	1 302 959 186	45 982 875	1 348 942 061

2.1 Virement de la section de fonctionnement: + 44,196 M€

Ce virement prend en compte la nécessité pour le STIF de dégager de l'autofinancement pour financer ses investissements (cf. point I.1.8).

2.2 Ecritures d'ordre : +26,783 M€

Comme évoqué au point II.1.3, les crédits complémentaires inscrits concernent un complément pour les amortissements, la régularisation au titre du transfert de droit à déduction pour la gare routière du T7 et des écritures comptables nécessaires à l'intégration à l'actif du STIF de l'immeuble situé Quai des Grands Augustins; et comme évoqué au point I.2.3, la régularisation de deux reprises de provisions.

Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.